

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte sur la
modification du PLU de Meximieux

Sont présents 9 membres, convoqués le 7 octobre 2010.

Sont excusés :
Messieurs BOUCHON – PROTIERE - ORSET – BERTHOLET - GLORIOD

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune de Meximieux dans le cadre de la modification de son PLU.

Elle présente en détail l'objet de cette modification qui concerne : la requalification du site de l'ancienne DDE pour permettre la réalisation d'un programme de logements locatifs aidés. Ce tènement se situe en zone UB proche du centre ville. Le règlement de la zone UB actuel ne permettant pas l'implantation de logements collectifs, il s'agit de déclasser une partie de cette zone UB.

Elle précise que ce tènement de 4 187 m² appartenant au Conseil général de l'Ain est situé en plein centre ville et permettra la réalisation d'une quarantaine de logements locatifs aidés.

Cette modification a ainsi pour objet la création d'un sous secteur UBpa sur lequel ne seront admis que les constructions à usage de logements sociaux.

La présidente explique enfin que ce projet s'inscrit dans les objectifs issus de la loi SRU et du SCOT en matière de mixité sociale.

Considérant que ce projet de modification du PLU de Meximieux :

- Ne présente pas d'éléments d'incompatibilité avec le SCOT
- Ne touche pas à l'économie générale du PADD
- N'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone naturelle ou agricole
- Ne comporte pas de risques graves de nuisances

Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de révision de modification du PLU de la commune de MEXIMIEUX, approuvé le 13 septembre 1999.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN